



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018
AJOURNÉE AU 12 JUIN 2018



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge du 5 juin 2018 tenu le mardi 12 juin 2018 à 18 h 45, à la salle « Cercle de la Gaïeté » du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR), à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt ainsi que MM. les conseillers, Denis Brabant, Robert Lambertz et Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

Le directeur général, M. Hervé Rivet, et le greffier et directeur général adjoint, M. Pierre-Alain Bouchard, sont aussi présents.

Mmes Guylaine Giroux, trésorière, Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, Valérie Pichot, directrice du développement économique et récréotouristique ainsi que MM. Martin Cossette, directeur du Service de sécurité incendie, Patrick Cyr, directeur du Service des loisirs et de la culture, Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, sont également présents.

208/12-06-18

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Charette constate la régularité de la séance.

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

De reprendre la séance du 5 juin 2018 à la suite de son ajournement. Il est 18 h 45.

ADOPTÉE

209/12-06-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par le greffier, à savoir :

A OUVERTURE

1. Réouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport du maire sur les faits saillants des états financiers pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2017
4. Diffusion du rapport du maire sur le territoire de la Ville

Période de questions du public

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

1. Autorisation de versement de subventions – Projets verts – Valorisation annuelle pour les associations de lacs pour un projet environnemental ainsi que pour le Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL)

C AVIS DE MOTION



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018
AJOURNÉE AU 12 JUIN 2018

D ADOPTION DES RÈGLEMENTS

E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appel d'offres numéro 2017-05 sur invitation – Conciergerie d'édifices municipaux pour la période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018 – Prolongation du contrat pour la période du 1er juillet 2018 au 31 août 2018

F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Embauche et réaffectation de personnel
2. Mandat à Transport adapté et collectif des Laurentides pour le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du transport adapté et le transport collectif auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDÉT)

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

H TRAVAUX PUBLICS

1. Acquisition d'une faucheuse
2. Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement des infrastructures routières locales

I LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

J DIVERS

1. Entente avec la MRC d'Antoine-Labelle quant à l'utilisation des services de l'ingénieur civil régional

Période de questions du public

K LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2017

Le maire, M. Denis Charette, fait rapport aux citoyens des faits saillants des états financiers de la Ville de Rivière-Rouge pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2017. Il présente, notamment, les revenus, les dépenses (charges), le surplus et l'endettement au 31 décembre 2017. Il échange avec les citoyens présents à ce sujet.

210/12-06-18

DIFFUSION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

De publier le rapport du maire sur les faits saillants des états financiers de la Ville pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2017 dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord Vallée de la Rouge*, et ce, conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.



No de résolution
ou annotation

211/12-06-18

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018
AJOURNÉE AU 12 JUIN 2018

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

AUTORISATION DE VERSEMENT DE SUBVENTIONS – PROJETS VERTS – VALORISATION ANNUELLE POUR LES ASSOCIATIONS DE LACS POUR UN PROJET ENVIRONNEMENTAL AINSI QUE POUR LE RÉSEAU DE SURVEILLANCE VOLONTAIRE DES LACS (RSVL)

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement de subventions, au montant total de 1 662,44 \$, aux associations de lacs ayant transmis au Service d'urbanisme et d'environnement de la Ville une demande jugée conforme pour un projet environnemental ayant un bénéfice pour un plan d'eau (1 123,44 \$) ainsi que pour le Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) (539 \$).

Que ladite dépense soit prise à même le budget 2018 de la Ville.

Que la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, Mme Carine Lachapelle, soit autorisée à signer tout document relatif à ce versement de subvention et, de façon générale, à assurer le suivi de la présente résolution. Le tout selon les modalités émises.

ADOPTÉE

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

212/12-06-18

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2017-05 SUR INVITATION – CONCIERGERIE D'ÉDIFICES MUNICIPAUX POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET 2017 AU 30 JUIN 2018 – PROLONGATION DU CONTRAT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET 2018 AU 31 AOÛT 2018

CONSIDÉRANT la résolution numéro 217/26-06-17, adoptée lors de la séance d'ajournement du 5 juin 2017, adjugeant le contrat relatif à la conciergerie de huit (8) édifices municipaux de la Ville à M. Marc Drapeau pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prolonger le contrat actuellement en vigueur pour la conciergerie d'édifices municipaux pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 31 août 2018, et ce, afin de donner à la Ville les délais nécessaires à la rédaction des documents d'appel d'offres;

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

De prolonger le contrat relatif à la conciergerie de huit (8) édifices municipaux de la Ville, présentement en vigueur avec M. Marc Drapeau et prenant fin le 30 juin 2018, pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 31 août 2018, et ce, aux mêmes conditions que celles mentionnées aux documents d'appel d'offres numéro 2017-05 sur invitation de la Ville ainsi qu'à la résolution numéro 217/26-06-17 mentionnée ci-dessus.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

213/12-06-18

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018
AJOURNÉE AU 12 JUIN 2018

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

EMBAUCHE ET RÉAFFECTATION DE PERSONNEL

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de Mme Laurie-Pier Brière au poste étudiant de sauveteur croix de bronze, classe 1, échelon 1, à compter du 2 juin 2018 pour une période de plus ou moins quatorze (14) semaines, le tout conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

D'entériner l'embauche de M. Mathieu Séguin au poste étudiant de sauveteur croix de bronze, classe 1, échelon 1, à compter du 2 juin 2018 pour une période de plus ou moins quatorze (14) semaines, le tout conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

D'entériner l'embauche de Mme Salomé Emond au poste étudiant de sauveteur croix de bronze, classe 1, échelon 1, à compter du 2 juin 2018 pour une période de plus ou moins quatorze (14) semaines, le tout conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

D'entériner la réaffectation de Mme Clara Chartrand au poste étudiant de sauveteur croix de bronze, classe 1, échelon 1, à compter du 2 juin 2018 pour une période de plus ou moins quatorze (14) semaines, le tout conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

D'entériner la réaffectation de Mme Samantha Gareau au poste étudiant de sauveteur adjoint, classe 1, échelon 2, à compter du 2 juin 2018 pour une période de plus ou moins quatorze (14) semaines, le tout conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

214/12-06-18

MANDAT À TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES LAURENTIDES POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU TRANSPORT ADAPTÉ ET LE TRANSPORT COLLECTIF AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDÉT)

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

De mandater Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL) à déposer et signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, une demande d'aide financière dans le cadre du transport adapté et du transport collectif.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

215/12-06-18

ACQUISITION D'UNE FAUCHEUSE

Il est proposé par le conseiller Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'acquisition d'une faucheuse auprès de la compagnie « Les entreprises R. Raymond inc. » au montant total de 16 300 \$ plus les taxes applicables (au montant net de 17 112,96 \$).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018
AJOURNÉE AU 12 JUIN 2018

De décréter que l'acquisition d'une faucheuse débroussailleuse de marque ORSI, modèle Primatist 0-S210M de 83 pouces de large avec couteaux ou marteaux, soit effectuée conformément à leur offre de services du 22 novembre 2017.

D'autoriser que la dépense nette découlant de la présente résolution soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 310 de la Ville adopté le 13 mars 2018.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE

216/12-06-18

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDÉT);

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge désire présenter une demande d'aide financière au MTMDÉT pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MTMDÉT;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante, soit le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

217/12-06-18

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018
AJOURNÉE AU 12 JUIN 2018

DIVERS

ENTENTE AVEC LA MRC D'ANTOINE-LABELLE QUANT À L'UTILISATION DES SERVICES DE L'INGÉNIEUR CIVIL RÉGIONAL

CONSIDÉRANT la confirmation de l'aide financière de 50 000 \$ du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

CONSIDÉRANT que la MRC a créé un poste occasionnel et à temps complet d'ingénieur civil régional, à raison de 35 heures par semaine, afin de fournir une expertise technique à la MRC ainsi qu'à certaines municipalités comprises sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge souhaite également se prévaloir des services de cette ressource afin de combler ses besoins en matière d'ingénierie civile;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge et la MRC d'Antoine-Labelle désirent conclure une entente intermunicipale de fourniture de services visant à permettre à la Ville de se prévaloir des services de la ressource embauchée par la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT qu'il s'avère nécessaire de fixer les modalités administratives de cette entente de fourniture de services;

CONSIDÉRANT le dépôt de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT que les municipalités signataires pourraient bénéficier des services de l'ingénieur civil à un taux horaire de 65 \$/heure;

CONSIDÉRANT que pour être signataires les municipalités doivent déclarer minimalement 15 heures à titre de service de base pour un montant de 975 \$;

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, ladite entente.

De déclarer une banque de 120 heures d'utilisation du service d'ingénierie civil régional pour l'année 2018 et de nommer M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, pour représenter la Ville de Rivière-Rouge sur la table des signataires.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.



No de résolution
ou annotation

218/12-06-18

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018
AJOURNÉE AU 12 JUIN 2018

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance soit levée. Il est 19 h 05.

ADOPTÉE

Denis Charette
Maire

Pierre-Alain Bouchard
Greffier

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire